

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~ ~ ~ ~ ~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008

~ ~ ~ ~ ~
**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC DEMAIN LA TERRE - ACTIONS ET
SUBVENTIONS 2008**

N° 4-1 du bordereau - Rapport page 21

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour le financement de ces actions, soient les sommes de 18 000 € TTC et 2 697 € TTC dont la totalité reste disponible pour engagement à la date de la présente délibération,

Considérant l'intérêt de la poursuite des actions de sensibilisation à l'environnement par l'association Demain la Terre ! (Projets ITINED, « autour du fleuve Hérault », sensibilisation à l'énergie éolienne et sorties naturalistes et ateliers de sensibilisation à l'environnement autour du Pont du Diable)

Sur proposition de Monsieur Charles MANEIRO, Vice-président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'autoriser** le Président à signer avec Demain la terre ! la convention jointe à la présente délibération

Les présentes dépenses à la charge de la Communauté de communes seront imputées au chapitre 65 article 6014 et au chapitre 011 article 6111 du budget communautaire 2008

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2008-19 le 25 février 2008
Publication le 5 mars 2008
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 26 février 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

N°2008-19